rechtspersoonlijkheid zullen krijgen. We volgen de minister inzake een geïntegreerde werking van de hulpverleningsdienst. We vragen niet liever dan dat het ASTRID-netwerk voor alle veiligheidsdiensten zo snel mogelijk toepasbaar wordt.

CD&V heeft echter wel bedenkingen bij een aantal andere aspecten van het plan. Een federaal opleidingscentrum kan voor ons. Het mag echter niet betekenen dat de provinciale centra verdwijnen. Nabijheid voor de vrijwilligers is bijzonder belangrijk. Voor het federaal opleidingscentrum lijkt ons veeleer een taak als wetenschappelijk centrum weggelegd zoals het NIBRA in Nederland. CD&V ziet veel meer heil in de oprichting van een steundienst voor de brandweer en de veiligheid. Deze steundienst moet onder meer instaan voor het ontwikkelen van lessenprogramma's, de opleiding en bijscholing van docenten en instructeurs, de ondersteuning van de provinciale centra en de organisatie van de buitenlandse stages. Alleen op vraag van een of meer provinciale opleidingscentra of bij het in gebreke blijven van een opleiding moet de steundienst de aan de provinciale centra toebedeelde opleidingstaken overnemen. Doet men er niet beter aan één orgaan op te richten dat deze taken op zich neemt in plaats van een hoge raad en een federaal opleidingscentrum?

Teneinde de instroom van vrijwilligers aantrekkelijk te maken stelt CD&V op het niveau van brandweerman een meer praktijkgerichte opleiding voor. Bovendien moet men de mogelijkheid bieden om te opteren voor een spreiding van de opleiding over een langere periode. De keuze om een beroepsloopbaan met een taak als vrijwilliger te combineren, moet door de overheid veel meer aangewakkerd worden. Ook op dit vlak moet dringend werk worden gemaakt van de beloftes.

Wat de financiering van de civiele veiligheid betreft, kunnen we ons vinden in de redenering dat de bestaande middelen mits een rationalisering van de aanwending ervan de brandweerdiensten en diensten van de civiele bescherming beter kunnen laten functioneren. Dat moet mogelijk zijn. CD&V gaat echter niet akkoord dat een eventuele meerprijs wordt doorgesluisd naar de private brandverzekering zoals opgenomen in het regeerakkoord. Tegen dit plan zeggen we duidelijk "no pasaran". De burgers zullen nu reeds een bijkomende premie voor een verzekering voor rechtsbijstand moeten betalen en eventueel nog een bijkomende verzekering tegen rampen. Nog een bijkomende verzekering tegen de interventie van brandweerdiensten is, ons inziens, van het goede te veel. Verzekeringsmaatschappijen vinden er baat bij.

Een veilige samenleving geeft vertrouwen aan de burger. Zoals u zelf wellicht weet, is het vertrouwen in deze regering gezakt tot op een dieptepunt. Allicht is dit de enige en correcte barometer voor het huidig veiligheidsbeleid. Over concrete cijfers voor een en keiharde en exacte evaluatie beschikken we immers jammer genoeg niet.

01.22 **Jacqueline Galant** (MR): Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, chers collègues, les débats budgétaires ont les défauts de leurs qualités. J'entends par là que les lignes directrices des options politiques qu'ils sous-tendent sont à ce point décisives pour l'administration de notre Etat, dans les mois à venir, qu'elles sont largement connues et débattues bien avant que nous entamions formellement cette discussion en séance plénière.

Cela dit, ce constat est surtout vrai pour les grandes priorités de l'action gouvernementale. Je songe à l'emploi, par exemple. Cela se vérifie moins pour les matières qui nous occupent ici, les thématiques Intérieur et Fonction publique étant, il est vrai, étrangement sorties ces dernières semaines de l'actualité médiatique.

On a certes lu quelques déclarations de rentrée de la ministre Mme Arena mais, jusqu'à présent, très peu d'initiatives sont sorties des cartons gouvernementaux.

J'ai, par contre, pris connaissance avec attention de la note de politique générale du département Intérieur. Il m'est apparu qu'un certain nombre d'initiatives concrètes et intéressantes devraient rapidement voir le jour dans une multitude de secteurs.

Je ne reviendrai pas aujourd'hui sur l'ensemble de ces initiatives, mais puisque l'occasion m'en est donnée, je voudrais attirer l'attention sur les priorités du mouvement réformateur pour l'année à venir, qu'elles cadrent ou non avec la politique annoncée par le ministre.

1. Les amendes administratives. Nous insistons pour que le dossier aboutisse très rapidement. Le texte est prêt. La Chambre l'avait adopté en fin de législature passée. Il a été relevé de caducité. L'essentiel est d'accroître l'autonomie communale en aménageant un mécanisme nouveau permettant aux administrations locales de pallier l'inefficacité du monde judiciaire en termes d'incivilité. Il me paraît indispensable cependant que l'on prenne le temps – et je crois que le Sénat devra le faire - de plancher attentivement sur les garanties juridiques du futur dispositif. Nous serons attentifs au développement du dossier. Les citoyens attendent beaucoup en cette matière.

2. Le droit de vote des Belges résidant à l'étranger pour les élections régionales communautaires et européennes. Monsieur le ministre, vous savez que

nous avons déposé deux propositions de loi en la matière à la Chambre et au Sénat. Les débats ont du reste été entamés dans ce dernier hémicycle et je crois savoir que les textes sont actuellement soumis au Conseil d'Etat. Cela étant, je me suis quand même étonnée en commission que le gouvernement n'ait pas pris position en la matière. Votre note de politique générale ne dit mot sur la problématique. De plus, j'ai appris que vous ne participiez pas aux discussions au Sénat.

Il s'agit certes de propositions de loi, mais vous conviendrez avec moi que le débat serait vain sans l'appui logistique du gouvernement et plus précisément sans l'appui de votre administration. Je rappelle que le scrutin du 18 mai a permis à plus de 115.000 Belges de réintégrer le corps électoral. Ce fut une réussite considérable. En 1999, seuls 18 expatriés avaient surmonté les difficultés administratives en vigueur à l'époque. Au-delà des chiffres absolus, il faut se réjouir du fait que le nouveau mécanisme a amené aux urnes plus d'un électeur expatrié sur deux, si l'on prend comme référence les 215.000 Belges de plus de 18 ans immatriculés dans nos différents postes diplomatiques. Par rapport aux pays de taille comparable comme les Pays-Bas ou la Suisse, ce taux d'efficacité nous place en excellente position. Les Néerlandais n'étaient en effet que 3.000 à voter sur 257.000 expatriés, alors que seuls 78.000 des 320.000 Suisses enregistrés à l'étranger avaient pris part au dernier scrutin de ce pays. Le mécanisme imaginé par le précédent gouvernement est donc fiable. Gageons qu'il séduira ou qu'il séduirait encore davantage de ressortissants belges lors des prochains scrutins.

Il paraît en effet évident que le concept d'un vote depuis l'étranger ainsi que les procédures qui le mettent en œuvre nécessitent accoutumance et expérience de la part des différents intervenants pour atteindre leur efficacité maximale. Il n'y a, à notre estime, aucune différence à pratiquer en cette matière entre les scrutins fédéraux et les scrutins régionaux ou européens. Le principe du suffrage universel doit être intégralement respecté.

Monsieur le ministre, nous vous demandons maintenant de soutenir activement le dossier. Il est encore temps que votre administration collabore avec le parlement pour mettre au point un mécanisme efficace permettant aux expatriés de trancher les options politiques régionales et européennes des scrutins à venir.

3. La réforme des services de secours. Au sein de cette vaste thématique qui est largement détaillée dans votre note de politique générale – et nous souscrivons aux orientations qui y sont proposées – je voudrais mettre un accent particulier sur le devenir des professionnels et des volontaires du feu. J'ai été particulièrement sensibilisée aux récentes déclarations des organisations des sapeurs-pompiers. On ne rappellera jamais assez combien cette profession très spécifique est exposée par définition à des contraintes physiques et psychologiques très éprouvantes qu'on ne peut tolérer, voire plus longtemps accompagnées, de difficultés financières et logistiques. Il faut faciliter le travail de nos pompiers. Les besoins sont criants en termes de renforcement des cadres, de modernisation du matériel ou encore de protection statutaire des pompiers volontaires. Le groupe MR entend véritablement prendre cette problématique à bras le corps en adoptant dans les semaines qui viennent des initiatives concrètes que nous souhaitons voir soutenues par le ministre.

J'en viens à tout autre chose avec la question du vote automatisé. Il s'agit sans conteste d'un des fils rouges de la commission de l'Intérieur. Je profite de cette tribune pour rappeler que le Mouvement réformateur a toujours été, est et restera favorable au vote électronique. C'est un plus indéniable pour les électeurs, tant sur le plan de la facilité d'utilisation que sur le plan des garanties démocratiques. Nous avons été confortés récemment dans cette idée par une étude qui vient d'être présentée au parlement. Les Belges se sont familiarisés au système et nous estimons qu'il convient de poursuivre sa généralisation.

Cela étant, il faut admettre que le dernier scrutin ne s'est pas déroulé sans problème avec le vote automatisé. Chacun a pu se rendre compte, le 18 mai, des lenteurs invraisemblables des procédures de vote; je pense que les analyses ont démontré très simplement que le logiciel utilisé a dérouté les utilisateurs. Il n'y avait pas à proprement parler de problème technique, mais il apparaît que les nouveaux messages s'inscrivant à l'écran ont considérablement ralenti le système et surpris un certain nombre d'électeurs.

Le ministre est parfaitement conscient de la problématique. Nous en avons discuté en commission afin d'éclaircir le point de sa note de politique générale quant à savoir ce qui dorénavant sera envoyé par courrier aux électeurs pour leur expliquer précisément les différentes étapes concrètes du vote automatisé. Il apparaît, d'après votre réponse, que nous recevrons quinze jours avant le prochain scrutin, outre notre convocation, une reproduction des écrans de la machine à voter. Cela nous semble pertinent.

J'imagine que le point ne reviendra plus au parlement; J'insiste donc auprès du ministre pour que la question soit traitée avec le plus grand sérieux et la plus grande pédagogie. Les réactions du 18 mai dernier me font en effet craindre, dans le climat global de rejet du monde politique, que certains électeurs négligent leur devoir, au vu des difficultés de 2003. Je crois que ce risque est réel

et qu'il faudra véritablement communiquer sur la question avant les élections régionales.

Deux points avant de conclure pour ce qui est des compétences du ministre Dewael.

La carte d'identité électronique tout d'abord. Nous nous réjouissons de la décision du gouvernement de voir son entrée en vigueur avancée à 2007. Je crois que ce projet symbolise à lui seul la dynamique nouvelle des services publics et la volonté du gouvernement de moderniser les rapports entre l'administration et les citoyens.

Nous avons cependant été très attentifs et nous continuerons à l'être quant au mode de financement du dossier. La question a rebondi dans le cadre de la précédente loi-programme où l'on pouvait suspecter que la neutralité budgétaire ne serait acquise pour les communes que dans le cadre de la conclusion d'accords sur la délivrance des nouvelles cartes avec La Poste. Compris de la sorte, c'était pour nous inacceptable: il s'agissait d'une entorse flagrante au principe de l'autonomie communale. Nous sommes revenus sur le sujet en commission où il est apparu clairement, à mon sens, que tout serait mis en œuvre pour épauler les communes qui désireraient garder dans leurs compétences cette mission de base en termes de contact et de service à la population.

Des arrêtés royaux devront intervenir très prochainement en la matière; nous veillerons à ce qu'ils respectent scrupuleusement cette logique.

4. Le fonds des calamités. Je vois que mon ami M. Arens n'est pas là pour m'écouter, dommage! Le fonds n'est pas mentionné dans la note de politique générale du ministre. Nous pensons pourtant que le problème est préoccupant dans la mesure où les critères d'intervention du fonds des calamités semblent inappropriés aux phénomènes micro-climatiques qui tendent à se multiplier dans nos régions. Chacun comprendra qu'une tornade localisée peut dévaster une petite entité rurale sans pour autant engendrer des coûts supérieurs à 1.250.000 euros et sans même parfois être reprise dans les analyses des stations agréées de l'IRM. Pas d'intervention du fonds dans ce cas de figure mais des coûts énormes et ingérables pour de petites administrations locales. Le ministre a dû plancher sur la question. Nous y reviendrons très prochainement.

Je serai plus brève sur le budget du SPF Personnel et Organisation. J'avoue être restée sur ma faim en cette matière à la lecture des orientations de la ministre pour l'année à venir. Mme Arena a défendu en commission de l'Intérieur une note d'une petite dizaine de pages. C'est léger pour un département aussi important et surtout pour un département où on attend des changements à la mesure des déceptions engendrées par le ministre précédent. Je ne vais pas revenir sur ces déceptions mais je préciserai qu'à mon estime, elles tiennent davantage dans les déficiences de la communication interne et externe qui a véhiculé la réforme Copernic que dans la réforme elle-même.

Fondamentalement, le Mouvement réformateur est favorable à voir insufflées dans le secteur public les meilleures recettes du privé et à diffuser les concepts de responsabilisation et de management. Par contre, il est évident qu'une réforme d'envergure ne peut réussir sans le concours actif des agents auxquels elle s'adresse et qu'elle doit donc d'abord être acceptée par ces derniers. C'est là que se situe pour nous le nœud du problème. Le passage de la note de politique générale qui aborde le thème de la concertation sociale aurait donc certainement mérité d'être plus créatif. On s'est contenté de grandes phrases, certes positives mais qui ne peuvent laisser suspecter qu'on entend réellement se montrer novateurs dans le domaine.

Dans le même esprit, nous regrettons la confusion née dans les déclarations de rentrée visant à sous-entendre que la réforme Copernic était morte alors que la cinquième ligne de la note de politique générale affirme haut et fort le contraire. Il faut être clair dans la communication. Les agents et les citoyens attendent beaucoup de cette législature au niveau de la modernisation de l'administration. À part la baisse des salaires des top managers, peu d'initiatives ont donc été entreprises à ce jour pour combler ces attentes.

J'ai moi-même relancé la question des agents sans affectation, ces fameux agents de l'IBPT. J'ai procédé par question orale. Alors qu'il apparaît que la problématique dépasse largement ce cas très concret, je ne retrouve pas un mot sur le sujet dans les orientations de la ministre. On avait pourtant parlé d'une bourse d'emplois publics. Cela me paraissait être une bonne idée et je ne comprends pas qu'elle n'ait pas été étayée dans la note de politique générale.

Les perspectives restent donc relativement floues. C'est regrettable parce que pour ce qui touche à la Fonction publique, il faut bien reconnaître que l'essentiel échappe au parlement, au moins dans sa fonction normative. Mais il faut en prendre acte.

La ministre a, du reste, déclaré que pour elle une note de politique générale et un budget ne permettent pas d'apporter des éléments précis sur la politique à mener. Ce n'était pas mon analyse mais je n'ai, il est vrai, qu'une faible expérience au parlement. Je veillerai, dès lors, à suivre au plus près la politique de la ministre dans ses développements quotidiens.

En attendant, nous vous faisons confiance mais

nous répétons qu'il y a beaucoup à faire dans le département. Les citoyens sont en droit d'obtenir un service public en phase avec les réalités de ce début de XXIème siècle. C'est vrai pour ce qui concerne leurs attentes, c'est vrai aussi pour ce qui est des moyens informatiques aujourd'hui à notre disposition.

De **voorzitter**: Ik geef het woord aan mevrouw Lanjri, dan aan de heer Tant. Dan hebben wij alle sprekers gehad en zal ik naar de ministers luisteren, wij allemaal trouwens.

01.23 **Nahima Lanjri** (CD&V): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, mijnheer de minister, beste collega's, de beleidsnota voor Binnenlandse Zaken wijdt een belangrijk hoofdstuk aan de problematiek van immigratie en asiel. Ik moet zeggen dat bij het lezen van de beleidsnota mij zeer vaak het gevoel overkwam: aha, een aha-erlebnis dus. Zowat elk jaar lezen wij van de minister van Binnenlandse Zaken hetzelfde verhaal, dezelfde aankondiging van het te voeren beleid. In de realiteit blijft het echter vaak bij die aankondiging en gebeurt er op het terrein niet veel of verandert er niet zo heel veel. Dat merk ik toch wanneer ik spreek met de mensen op het terrein die zeggen dat zij dagelijks met dat mankerend beleid geconfronteerd worden.

Een eigenaardige zaak – een beetje onbegrijpelijk ook voor mij – is dat de beleidsnota over asiel dateert van 18 november, maar dat er op 29 november plots een groot opiniestuk verscheen van minister Dewael in De Standaard, over migratie. De minister nodigde daarin uit tot een debat over de nieuwe quota en de nieuwe migratie in Europa. Op zichzelf heb ik er niets op tegen dat zo'n debat wordt gevoerd. Alleen was het natuurlijk een beetje jammer dat het moment van het debat voorbij was, want dat hadden wij hier in de commissie gevoerd een week tevoren. Jammer dus dat wij dat debat hebben gemist. De heer Van Quickenborne nodigt mij wel uit om nog een debat te voeren over die quota, maar dat terzijde.

De minister pleit voor een Europese aanpak van de migratiepolitiek. Wie met het dossier begaan is – en u mag ervan uitgaan dat ik dat ook ben – weet dat het inderdaad de weg is die wij moeten volgen als wij iets willen doen, als wij iets willen veranderen, als wij iets willen ondernemen. Alleen lijkt het er steeds meer op dat het verdrag van Tampere – het akkoord van de Europese top daar – dode letter blijft. Het wordt steeds moeilijker en moeilijker alle Europese partners op één lijn te krijgen om de problematiek inzake asiel en migratie samen aan te pakken. De uitbreiding van de Unie zal dat tot nog een zwaardere opdracht maken. Op die manier blijft het dus voorlopig bij het beleid dat elke lidstaat apart, ook België dus, uitwerkt. Jammer genoeg.

Wat de procedure betreft, kunnen wij instemmen met het feit dat de regering vasthoudt aan de Conventie van Genève als basis voor haar asielbeleid. CD&V is al jarenlang vragende partij, en nog altijd, om de procedure van de asielaanvraag drastisch in te korten, omdat het inderdaad onmenselijk is mensen jarenlang in het ongewisse te laten over hun toekomst. Ondertussen worden er diverse maatregelen genomen om de asielprocedure in te korten, ondermeer door de invoering van het LIFO-principe: last in first out. Daaraan zijn natuurlijk ook nadelen verbonden, niet voor wie er laatst bijgekomen is, want die dossiers worden over het algemeen op een kortere termijn behandeld, maar wel voor de dossiers die van voor de hervorming dateren. Die dossiers blijven liggen, die blijven verrotten. Die mensen zitten nog altijd in het ongewisse.

Het is belangrijk dat we de problemen erkennen. We zien ook dat de Raad van State overbevraagd is, soms ten onrechte. Mensen stappen naar de Raad van State, omdat ze denken dat er toch nog ergens hoop is, terwijl de Raad van State in principe alleen bevoegd is voor procedurefouten. Ook wat dat betreft is CD&V vragende partij om op korte termijn tot oplossingen te komen. Daarom wil ik de minister ook een aantal vragen voorleggen.

Zijn er reeds resultaten geboekt ingevolge de aangekondigde gesprekken met de vertegenwoordigers van de Raad van State in verband met de fameuze achterstand?

Welke oplossingen schuift de Raad van State misschien zelf naar voren? Ik neem toch aan dat de Raad van State zelf suggesties heeft. Zo niet verwacht ik van u als politicus dat u een aantal oplossingen hebt, mijnheer de minister. Onze suggestie is om de procedure te herzien. U zou bijvoorbeeld de Vaste Beroepscommissie die wordt afgeschaft, kunnen onderbrengen bij de Raad van State, waardoor asielaanvragers alsnog bij de Raad van State in beroep kunnen gaan. Op die manier zal de vreemdelingenproblematiek toch een materie zijn waarin de Raad van State uitspraken doet? Is dat een mogelijke denkpiste? Hebt u andere oplossingen? Wij geven suggesties maar uiteraard willen wij ook uw antwoorden op deze thematiek horen.

Het vasthouden aan de migratiestop leidt ertoe dat vreemdelingen alleen de asielprocedure kunnen aangrijpen om naar ons land te komen, hoewel dat in de feiten natuurlijk niet zo is. Er zijn andere wegen. Een belangrijke andere manier is de gezinshereniging. Jammer genoeg ligt dat ten grondslag van de schijnhuwelijken, wat een onterecht gebruik van het middel van gezinshereniging is. Zich in België komen vestigen